Programme d'actions
du périmètre de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des côteaux du Forez
2027 - 2031

Le périmètre de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des côteaux du Forez couvre 11 544 hectares, sur 12 communes : Boën-sur-Lignon, Leigneux, Trelins, Marcoux, Marcilly-le-Châtel, Pralong, Champdieu, Montbrison, Saint-Thomas-la-Garde, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Georges-Haute-Ville, Boisset-Saint-Priest.

En vertu de l'article L.113-21 du Code de l'urbanisme, « *Le Département ou l'établissement public mentionné à l'article L.143-16 élabore, en accord avec la ou les communes ou établissements publics de coopération intercommunale compétents, un programme d'actions qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre d'intervention.* »

Le programme d'actions du PAEN côteaux du Forez a été construit à partir des enjeux identifiés lors du diagnostic de territoire ainsi que des propositions faites par les acteurs locaux et les partenaires rencontrés lors de la phase de concertation. De plus, des comités techniques spécifiques à l'élaboration du plan d'actions ont également été organisés en début d'année 2025.

Le programme d'actions est prévu pour une durée de cinq ans. Sa mise en œuvre opérationnelle se déroulera de 2027 à 2031. Sept **enjeux** ont été identifiés, dont quatre coïncident avec des problématiques classiques du PAEN :

1. améliorer les conditions d'exploitation agricole,
2. développer la relation avec la population,
3. préserver les espaces naturels et les paysages,
4. mobiliser les acteurs et maintenir la dynamique.

Ces quatre enjeux sont déclinés en huit **objectifs stratégiques**.

Les trois autres enjeux portent sur :

5. le renforcement de l'économie agricole,
6. l'adaptation de l'agriculture au changement climatique,
7. la gestion durable des forêts.

Ils sont transversaux avec d'autres politiques publiques menées par Loire Forez agglomération (LFa). Ils sont mis en œuvre à travers des dispositifs existants tels que le Projet Alimentaire de Territoire ou la charte forestière dont le PAEN sera le relais.

Le programme d'actions du PAEN sera décliné en **fiches actions** pour chacun des objectifs opérationnels. Ces dernières préciseront le contenu des actions et les moyens identifiés (financement, porteur d'actions, calendrier…). Les actions seront soit spécifiques au PAEN, soit issues de dispositifs existants du Département et de ses partenaires.

Pour coordonner l'ensemble de ces actions et en animer certaines spécifiquement, une **animation** du programme est prévue sur les cinq ans. Elle permettra d'adapter et de hiérarchiser les actions chaque année en fonction des besoins, des priorités définies par le comité de pilotage et des crédits budgétaires validés par les différents financeurs : Département, LFa et Chambre d'agriculture.

Le programme d'actions est mis en œuvre sur l'ensemble du périmètre PAEN mais les actions peuvent cibler certains secteurs ou productions en particulier, selon le contexte et les besoins. LFa portera l'animation, mais la mise en œuvre est partenariale, avec des maîtres d'ouvrage multiples. La transversalité avec les dispositifs existants est essentielle pour maximiser les synergies.

PAEN Côteaux du Forez
Programme d'actions
1 Améliorer les conditions d'exploitation
1.1 Optimiser le foncier agricole
1.2 Faciliter les déplacements
2 Développer la relation avec la population
2.1 Limiter les conflits
2.2 Favoriser la découverte du milieu agricole
3 Préserver les espaces naturels et les paysages
3.1 Maintenir et renforcer les infrastructures agro-écologiques
3.2 Lutter contre l'enfrichement et la déprise
4 Mobiliser les acteurs et maitenir la dynamique
4.1 Piloter et coordonner le PAEN
4.2 Communiquer et suivre les besoins du territoire
Appuyer et renforcer l'économie agricole
Assurer le renouvellement des générations
Accompagner la diversification et développer les circuits courts
Soutenir et faire émerger des filières locales
Adapter l'agriculture au changement climatique
Sécuriser les besoins en eau
Développer les pratiques agro-écologiques
Gérer durablement les forêts

1 Améliorer les conditions d'exploitation	
1.1 Optimiser le foncier agricole	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Restructuration du foncier exploitable	• Animation foncière : assurée par la Chambre d'agriculture avec l'aide du Département : vise la restructuration des parcellaires dans un secteur où les agriculteurs en font la demande (candidature collectivité ou groupe d'agriculteurs auprès de la Chambre d'agriculture). • Échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux : prise en charge par le Département, après avis favorable, de 80% des frais HT de géomètre et de notaire incombant aux propriétaires.
Sécurisation des parcelles précaires	• Médiation propriétaires : communication sur les effets du périmètre PAEN pour limiter la rétention foncière, réunion de sensibilisation sur les droits et devoirs du propriétaire... • Formalisation baux : explication du statut de fermage, accompagnement à la rédaction des documents...
Reconquête des espaces agricoles stratégiques	Voir 3.2
1.2 Faciliter les déplacements	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Cartographie des problèmes de circulation	• Caractérisation des points noirs : diagnostic pour recenser et géolocaliser ces points, évaluer la problématique existante... • Plans de circulation : concertation pour définir des itinéraires préférentiels correctement signalisés afin de sécuriser les trajets, limiter les conflits d'usage et préserver les voiries.
Entretien des chemins ruraux	• Concertation des acteurs : échanges avec les usagers et les propriétaires, définition des bonnes pratiques et du partage des responsabilités, formation... • Plans d'entretien communaux : recherche de financements, programmation pluriannuelle, établissement de conventions...
Mise en œuvre des aménagements	• Sensibilisation des gestionnaires de voiries : communication sur les contraintes des agriculteurs, consultation de la profession avant la mise en œuvre des aménagements... • Chantiers-test : mise en place d'aménagements préconisés par les agriculteurs sur quelques sites pré-identifiés.

2 Développer la relation avec la population	
2.1 Limiter les conflits	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Sensibilisation des habitants	• Publications : par différents canaux (presse locale, magazine et site internet des collectivités, application type illiwap...) et différents supports (papier, digital...). Pour valoriser et promouvoir l'agriculture, déconstruire les idées préconçues... • Panneaux : à l'entrée des fermes, en bordure de champ, dans les chemins... Pour expliquer le paysage agricole aux riverains, les guider dans leurs observations...
Création de temps d'échanges privilégiés	• Rencontres des agriculteurs avec les habitants et/ou les élus format à adapter selon les communes. Générer des interactions qui permettront de désamorcer les situations problématiques, partager des questionnements...
Réduction des nuisances	• État des lieux préalable (préventif) : inventaire des nuisances et plaintes existantes, rappel du cadre réglementaire, dialogue pour faciliter la cohabitation... • Modification de pratiques (curatif) : adaptation des horaires, test de matériel alternatif, aménagements paysagers...
2.2 Favorisez la découverte du milieu agricole	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Évènements grand public	• Portes ouvertes : possibilité de s'appuyer sur l'existant (ex : De ferme en ferme). → Inviter les agriculteurs du PAEN à participer • Randonnées : possibilité de s'appuyer sur l'existant (ex : agri-rando organisée par les comités de développement). → Privilégier un secteur du PAEN • Autres : le champ des possibles est particulièrement vaste. → Selon les opportunités et les sollicitations

Animations scolaires	• Programme d'éducation à l'environnement et à la santé : animations proposées aux structures à vocation pédagogique accueillant des jeunes publics au sein du territoire de LFa, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), deux activités en lien avec l'agriculture et l'alimentation. • Autres : si le programme susmentionné ne répond pas au besoin, une animation sur mesure peut être imaginée selon les moyens.
Activités touristiques et culturelles	• Route des vins : itinéraire routier balisé mettant en avant les 2 AOP viticoles roannaise et forézienne, entre patrimoine, culture et gastronomie. Suivi des activités menées dans ce cadre. • Sentiers GR® de Pays : deux circuits recoupent les communes du PAEN et ont pour thématique les côtes du Forez. Suivi des activités menées dans ce cadre. • Autres : le champ des possibles est particulièrement vaste. → Selon les opportunités et les sollicitations

3 Préserver les espaces naturels et les paysages	
3.1 Maintenir et renforcer les infrastructures agroécologiques	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Plantation et gestion des haies et des bosquets	• Plantons en For'haies : programme de plantations et de gestion de haies et d'arbres champêtres de LFa, accompagnement technique et financier → A promouvoir auprès des agriculteurs du PAEN • Nature ordinaire : dispositif d'aide à la création de mares et à la plantation de haies du Département, taux de subvention max. 30% (plafonné à 20 €/ml de haie et 400 €/mare) → A promouvoir auprès des agriculteurs du PAEN
3.2 Lutter contre l'enfrichement et la déprise	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Identification des parcelles mobilisables	• Réalisation d'un inventaire : recensement des parcelles d'intérêt par divers moyens (terrain, témoignages, RPG, photos satellites différentes époques...).
Outils administratifs	• Biens vacants et sans maître : procédure permettant à une commune de revendiquer la propriété de parcelles abandonnées ou sans propriétaire connu. La Safer peut accompagner la démarche. • Mise en valeur des terres incultes : procédure permettant à l'administration d'obliger un propriétaire à exploiter ses parcelles laissées à l'abandon afin d'en assurer l'usage agricole. • Réglementation de boisements : outil garantissant l'équilibre entre l'occupation forestière et l'occupation agricole de l'espace. Le Département accompagne les communes volontaires.

Améliorations parcellaires	• Travaux d'amélioration foncière : aide du Département pour financer certains travaux permettant de rendre les parcelles plus fonctionnelles, à hauteur de 40% du montant HT de la dépense subventionnable (en zone PAEN), cette dernière étant plafonnée à 7 600€ pour les travaux ponctuels et 4 000 à 10 000€/ha pour les travaux surfaciques dans la limite de 5 ha. • Autorisations de défrichement : rappel du cadre réglementaire, lien avec les services de l'État, accompagnement des demandes notamment pour les mesures compensatoires (ex : conseil pour la plantation de haies). • Expérimentations : reconquête/entretien de milieux en cours de fermeture, ces espaces en transition étant problématiques vis-à-vis du risque incendie. Certaines pratiques pourraient être testées (ex : sylvopastoralisme). • Gestion des pelouses sèches : le CEN cherche à maintenir ces milieux ouverts en conventionnant avec des agriculteurs. Relais en cas de besoin pour trouver des volontaires pour faire pâturer.

4 Mobiliser les acteurs et maintenir la dynamique	
4.1 Piloter et coordonner le PAEN	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Animation	• Poste animateur : chef d'orchestre du programme, il accompagne, coordonne, planifie et suit la réalisation des actions. Poste financé à 50% par le Département.
Instances de gouvernance	Voir §1.4.2. : les phases d'élaboration et de mise en œuvre d'un PAEN n'ayant pas les mêmes objectifs, la composition des instances sera à revalider. • Comité de pilotage : fréquence 1/an + format restreint à la demande. Suivi global du programme et validation des orientations. • Comité technique : fréquence 2/an. Préparation opérationnelle des actions et formulation de propositions.
Évaluation	• Définition des indicateurs : indicateurs de suivi qui mesurent le déroulement des actions en temps réel, indicateurs de résultat qui mesurent les impacts du programme à plus long terme. Leur choix est stratégique (pertinence, facilité de calcul ou collecte...). • Établissement d'un tableau de bord : pour organiser la remontée et la centralisation des informations. • Évaluation finale du programme : à l'issue de la période de mise en œuvre, pour analyser les effets du programme, préparer son renouvellement tout en l'améliorant.
4.2 Communiquer et suivre les besoins du territoire	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Articulation des actions internes	• Création d'un groupe de travail : pour échanger et coordonner les multiples actions en lien avec l'agriculture menées par les différents services de LFa.
Poursuite et création de partenariats	• Invitation aux réunions : impliquer les autres structures dans la mise en œuvre du programme et échanger sur les projets respectifs de chacune. • Veille technique et réglementaire : avoir connaissance des projets en cours localement et de l'émergence de nouveaux dispositifs pour adapter de façon pertinente les propositions d'actions.

Consolidation du lien avec les agriculteurs	• Réponse aux sollicitations diverses : présence d'un interlocuteur privilégié (animateur) au sein de la collectivité qui peut orienter les agriculteurs. Relation de confiance à établir pour contribuer à la réussite du programme. • Communication sur le programme : mise en place d'une information en amont (invitation à participer) et en aval (partage des résultats). Sa forme reste à définir.

Enjeux transversaux (à accompagner)

Appuyer et renforcer l'économie agricole	
Assurer le renouvellement des générations	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Favoriser des installations	• Création de vignes relais : acquisition par la collectivité et mise à disposition de foncier pour de jeunes viticulteurs afin de leur laisser le temps de préparer leur installation et de tester leur projet. Sur la base de ce qui a été fait dans le Roannais.
Anticiper des cessations d'activité	• Veille locale : identifier les cédants au plus tôt, à l'aide de partenaires « sentinelles », structurer la remontée de l'information. • Le futur de ma ferme, c'est l'avenir de mon territoire : action déployée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), dans le seul secteur de Noirétable pour l'instant. Voir si l'action est répliquée sur une autre partie du territoire de LFa.
Accompagner la diversification et le développement des circuits courts	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Voir les actions du PAT	
Soutenir et faire émerger des filières locales	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Voir les actions du PAT	

Adapter l'agriculture au changement climatique	
Sécuriser les besoins en eau	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Voir les actions du futur Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) porté par le Département.	
Développer les pratiques agroécologiques	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Voir les actions du Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC). Voir les actions des contrats territoriaux.	

Gérer durablement les forêts	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Voir les actions de la charte forestière.	